

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue en visioconférence, le 21 décembre 2022 à 19:30 heures.

PRÉSENCES Mme Émilie Belzile (Auclair), M. Daniel Dumont (Biencourt), Mme Vicky Ouellet (Lac-des-Aigles), Mme Armelle Kermarrec (Lejeune), Mme Linda Lévesque (Packington), Mme Diane Bouchard (Pohénégamook), M. Alain Morin (St-Elzéar-de-Témiscouata), Mme Claudia Beaulieu (St-Honoré-de-Témiscouata), M. Claude Gallant (St-Jean-de-la-Lande), M. Normand Lizotte (St-Louis-du-Ha! Ha!), Mme Katie Bossé (St-Marc-du-Lac-Long), M. Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec), M. Vincent Campeau-Gagnon (St-Pierre-de-Lamy) et Mme Ginette Bégin (Témiscouata-sur-le-Lac), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue).

Assistent également M. Maxime Groleau (RIDT).

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Claude H. Pelletier.

M. Claude Gallant demande d'ajouter le point « Demande du conseil municipal St-Jean-de-la-Lande » au varia.

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet, appuyé par Mme Katie Bossé, d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1671

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE

M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue 9 novembre 2022.

M. Claude H. Pelletier demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par M. Bruno Malenfant, appuyé par M. Normand Lizotte, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 9 novembre 2022 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1672

3) COMPTES PAYÉS ET À PAYER

M. Maxime Groleau effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Normand Lizotte, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 20 DÉCEMBRE 2022

Bell Canada	965.77 \$
DAS Fédéral	11 168.48 \$
DAS Provincial	30 113.58 \$
Francotyp-Postalia Canada Inc	229.95 \$
Hydro-Québec	3 861.01 \$
Services Sanitaires Alain Deschênes Inc	128 629.00 \$
Total payés	174 967.79 \$

COMPTES À PAYER AU 20 DÉCEMBRE 2022

9110-9991 Québec (Gestion BCK Inc)	395.28 \$
Acklands Grainger	488.64 \$
Alain Chevalier Sonorisation	28.74 \$
Arsenal Media	203.51 \$
Avantis Coopérative	891.93 \$
Banque Nationale du Canada	2 308.46 \$
Beneva	2 940.67 \$
Brant	6 631.26 \$
BUROPRO Citation	683.13 \$
Conception GB	206.96 \$
Conteneurs KRT	36 449.09 \$
Deschesnes René	817.17 \$
Distribution Rioux	50.28 \$
Dumont Sylvie	900.00 \$
École secondaire de Dégelis	1 367.68 \$
Excavation Émilien Ouellet Inc	1 134.34 \$
Excavation Tanguay Inc	287.44 \$
Excel-Promo+ Inc	477.15 \$
Ferme Yves Pelletier	2 012.06 \$
Financière Banque Nationale	1 427.11 \$
Francotyp-Postalia Canada Inc	137.80 \$
Garage André L'Italien	164.56 \$
GLS Logistics Canada LTD	215.39 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	248.35 \$

Groleau Maxime	2 180.94 \$
Harnois Énergies	3 335.42 \$
Info-Dimanche	824.38 \$
J.A. St-Pierre & Fils Inc	100.00 \$
J.S. Lévesque	36 870.94 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	56.34 \$
Laboratoire d'Expertise de Rivière-du-Loup	167.86 \$
Laurentide Re/Sources Inc	2 828.86 \$
Maheu & Maheu	128.77 \$
Master Card	3 400.65 \$
Michel Larouche Consultants Inc	2 736.41 \$
Municipalité de Dégelis	5 114.30 \$
Nordikeau	551.88 \$
Northeast Tires Inc	1 319.91 \$
Oxygène Design	931.30 \$
Pages Jaunes	44.73 \$
Pièces Témis Inc	152.13 \$
Place du Travailleur enr.	474.28 \$
Potvin Jacinthe	61.05 \$
Raynald Asselin Inc	454.84 \$
Rénovation Céderrick Rousseau	10 884.68 \$
SÉMER	27.94 \$
Services sanitaires A. Deschesnes Inc	142 292.16 \$
Simetech Environnement Inc	52 339.33 \$
Société V.I.A. Inc	19 217.27 \$
Toromont Cat (Québec)	40.63 \$
Transport C. Ouellet (2022) Inc	2 063.58 \$
Transport Guy Levasseur Inc	172.46 \$
Transport Hugo Beaulieu	4 627.74 \$
Tribu Communication Web	1 491.81 \$
USD Global Inc	3 244.86 \$
WSP Canada Inc	1 115.26 \$
Total à payer	359 719.71 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1673

4) **ADMINISTRATION**

a) **Élections à la présidence et la vice-présidence**

Actuellement, le président est M. Claude H. Pelletier et le vice-président est M. Bernard Caron. M. Bernard Caron est absent de la rencontre mais a signifié aux membres son intérêt de poursuivre son mandat de vice-président s'il était proposé en ce sens.

Élection d'un(e) président(e) d'élection et d'un(e) secrétaire d'élection

Il est proposé par M. Bruno Malenfant, appuyé par Mme Claudia Beaulieu, et résolu que M. Maxime Groleau soit nommé président et secrétaire d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1674

Présidence - Ouverture des mises en candidature

Il est proposé par M. Bruno Malenfant, appuyé par Mme Linda Lévesque, que M. Claude H. Pelletier soit proposé à titre de président de la RIDT.

Fermeture des mises en candidature

Il est proposé par Mme Katie Bossé de procéder à la fermeture des mises en candidatures. M. Claude H. Pelletier accepte la proposition. M. Claude H. Pelletier est ré-élu au poste de président.

Vice-présidence - Ouverture des mises en candidature

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. Daniel Dumont, que M. Bernard Caron soit proposé à titre de vice-président de la RIDT.

Fermeture des mises en candidature

Il est proposé par M. Bruno Malenfant de procéder à la fermeture des mises en candidatures. M. Bernard Caron a mentionné accepter la proposition. M. Bernard Caron est ré-élu au poste de vice-président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1675

b) **Autorisations pour les signatures des chèques, accès aux comptes et autres**

Suite aux élections des officiers, il n'y a pas de changement de signataires à prévoir.

- Pour les ouvertures ou modifications aux comptes ainsi que pour les chèques, deux signatures sont nécessaires (dont un employé et un administrateur).
- Pour les transactions par le biais des solutions Internet mises en place par les institutions bancaires utilisées par la RIDT (Desjardins, Banque Nationale et Manuvie), une seule signature est requise.

Les personnes autorisées à effectuer ces opérations, signer les effets et à accéder à tous les comptes pour faire les opérations requises pour la RIDT sont le président, le vice-président, M. Maxime Groleau, directeur général et Mme Jacinthe Potvin, adjointe administrative.

c) Calendrier 2023 des rencontres du conseil d'administration

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par Mme Linda Lévesque, que le calendrier des rencontres 2023 du conseil d'administration de la RIDT soit adopté.

Les rencontres ont habituellement lieu le 3^{ème} mercredi de chaque mois, excepté au mois de juillet où il n'y a pas de rencontre et aux mois de janvier et d'août où les rencontres ont lieu le 4^{ème} mercredi.

Si l'ordre du jour ne justifie pas de rencontre pour un mois donné, la rencontre est annulée. Les comptes courants à payer (salaires, contrats, petits achats autorisés par le directeur général (max. 3 000 \$)) peuvent être réglés et leur approbation a lieu lors de la rencontre suivante.

- Mercredi 25 janvier 2023 (4^{ème} mercredi)
- Mercredi 15 février 2023
- Mercredi 15 mars 2023
- Mercredi 19 avril 2023
- Mercredi 17 mai 2023
- Mercredi 14 juin 2023
- Pas de rencontre en juillet 2023
- Mercredi 23 août 2023 (4^{ème} mercredi)
- Mercredi 20 septembre 2023
- Mercredi 18 octobre 2023
- Mercredi 15 novembre 2023
- Mercredi 20 décembre 2023

Advenant certaines situations, une date du conseil peut être modifiée, reportée ou devancée lors de la convocation par le président.

Les rencontres ont lieu en présentiel à Dégelis mais il est aussi possible de tenir les conseils d'administration en visioconférence avec Zoom.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1676**

d) Horaires de fin d'année 2022 et calendrier d'opérations 2023

Il n'y a aucun changement de collecte prévu pour la fin d'année.

Le bureau administratif de la RIDT sera fermé pour la période des fêtes du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023 inclus.

Tous les écocentres seront fermés les samedis 24 décembre et 31 décembre 2022.

Pour l'horaire de 2023, il serait le suivant :

Périodes d'ouverture des écocentres

- Estivale 17 avril 2023 au 26 novembre 2023
- Hivernale 27 novembre 2023 au 14 avril 2024

Collecte des encombrants

- Période d'inscription en ligne ou par téléphone entre le 1^{er} et le 28 mai 2023

Congés fériés

- | | | |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • Vendredi 7 avril 2023 | Vendredi Saint | Pas de changement |
| • Lundi 10 avril 2023 | Lundi de Pâques | Écocentres et LET fermés |
| • Lundi 22 mai 2023 | Fête des Patriotes | Écocentres et LET fermés |
| • Samedi 24 juin 2023 | Fête Nationale du Québec | Écocentres et LET fermés |
| • Samedi 1er juillet 2023 | Fête du Canada | Écocentres et LET fermés |
| • Lundi 4 septembre 2023 | Fête du travail | Pas de changement |
| • Lundi 9 octobre 2023 | Action de Grâce | Écocentres et LET fermés |
| • Lundi 25 décembre 2023 | Jour de Noël | Écocentres et LET fermés |
| • Lundi 1er janvier 2024 | Jour de l'An | Écocentres et LET fermés |

e) Renouvellement des assurances 2023

Il est proposé par M. Bruno Malenfant, appuyé par Mme Katie Bossé, que la RIDT accepte la proposition de renouvellement d'assurances déposées par son assureur actuel, Promutuel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1677**

f) Suivi des réparations du loader John Deere 544H

Comme cela avait été discuté lors du dernier conseil d'administration, la RIDT a fait remplacer le moteur du loader John Deere 544H par un nouveau reconstruit chez JS Lévesque à Rivière-du-Loup. De plus, la RIDT a dû faire transporter la machinerie à cet endroit et en louer un autre pour le temps de la réparation.

Il est proposé par M. Bruno Malenfant, appuyé par M. Normand Lizotte, que l'ensemble des dépenses relatives aux travaux pour le changement de moteur du loader 544H ainsi que celles nécessaires pour assurer les opérations pendant la réparation soient acceptées. Les fonds nécessaires, qui totalisent 37 390,06 \$ avant taxes, seront pris à même le surplus accumulé libre de la RIDT.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1678**

g) Communications diverses aux municipalités

Voici différents éléments de communication qui sont ou seront utilisés dans le prochain mois :

- Nouveau site web en ligne
- Communiqué de presse – Budget 2023
- Feuillet d'information transmis avec les comptes de taxes de chaque municipalité
- Aide-mémoire de collecte 2023-2024
- Mise en avant de bons coups dans la région sur la page Facebook de la RIDT
- Présentation des services (paraposts) dans différents lieux publics des municipalités
- Installation des autocollants sur les consignes de tri sur tous les conteneurs à déchets, à recyclage et à matières organiques du territoire
- Dépliant d'information sur le fonctionnement des écocentres et le devenir des matériaux
- Nouvel affichage complet aux entrées et dans les écocentres
- Séance d'information sur le compostage domestique et la gestion des matières organiques dans chaque municipalité
- Envoi mensuel d'un document résumant des sujets d'actualités pour les municipalités et leurs communications
- Envoi mensuel d'une revue de presse aux administrateurs et employés, pour voir ce qui se fait ailleurs ou quels sont les sujets d'actualités en gestion des matières résiduelles

La RIDT prévoit aussi d'embaucher deux étudiants durant l'été afin de faire le tour du territoire pour promouvoir les services de la RIDT et d'expliquer à la population et aux entreprises comment participer de la meilleure manière.

Une demande au programme « Emploi d'été Canada » serait faite en ce sens.

5) LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

a) Rapport de WSP sur l'analyse économique du lieu d'enfouissement technique

Le rapport de WSP concernant l'analyse des coûts d'aménagement, de fermeture et de gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement technique de la RIDT est déposé aux membres.

Une copie sera transmise à RCGT afin qu'ils puissent prendre en compte ces informations pour la préparation des états financiers de la RIDT.

M. Maxime Groleau explique les différents paramètres pris en compte pour le rapport, notamment sur le calcul des coûts de construction et de gestion post-fermeture.

À partir des hypothèses considérées, un montant total de 3 317 371 \$, en dollars courants, devrait être accumulé dans la réserve financière durant la période d'exploitation du LET, soit jusqu'en 2046 dans le but de couvrir les coûts afférents à la gestion post-fermeture.

Pour ce faire différents calculs sont proposés afin de continuer à mettre de côté un certain montant pour chaque tonne enfouie, comme cela se fait depuis l'ouverture du LET. Les taux devront simplement être indexés, en fonction du nouveau rapport, pour les prochaines années.

6) ÉCOCENTRES

a) Appui au projet d'Environek pour le recyclage de la tubulure d'érablières dans le Témiscouata

La RIDT continue de recevoir la tubulure d'érablière dans ses 4 écocentres mais ne dispose plus de solution de pré-traitement dans la région depuis que la Société VIA a cessé ses activités pour ce type de matières à Dégelis. Durant l'année, une partie des matières reçues (130,03 tonnes) ont été envoyées en Beauce, chez Environek, pour être traitées mais des quantités importantes restent accumulées.

En 2023, la réglementation québécoise va instaurer un système de recyclage « obligatoire » de la tubulure. Consciente des coûts de transport élevés pour le transport du Témiscouata vers la Beauce, Environek aurait pour projet d'implanter une usine de recyclage de la tubulure à Dégelis dès 2023.

Il est proposé par M. Normand Lizotte, appuyé par Mme Ginette Bégin, que la RIDT transmette son appui à Environek pour leur projet d'implantation d'une usine de recyclage dans le Témiscouata. Ce projet est d'autant plus important pour la région qu'elle est la seconde région acéricole au Québec et génère des quantités importantes de matières résiduelles de ce type. M. Maxime Groleau fera le nécessaire auprès de l'entreprise.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1679**

b) Résolution - Demande de mise en place d'un système de collecte porte-à-porte des plastiques agricoles dans la cadre du RRVPE

ATTENDU QUE les plastiques agricoles, notamment les plastiques d'ensilage, sont largement utilisés au Québec et que le Bas-Saint-Laurent constitue la troisième région générant le plus de ces plastiques (films d'enrobage et bâches seulement), soit près de 1000 T par année en 2021

ATTENDU QUE le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) a publié le 15 juin 2022 le règlement q-2 r.40.1 dans la Gazette officielle du Québec (décret 933-2022), afin d'inclure les produits agricoles au Règlement sur la

récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE), incluant les plastiques d'ensilage

ATTENDU QUE ce règlement a pris effet le 30 juin 2022 et que les systèmes de collecte devront être implantés graduellement entre le 1er janvier 2023 et le 30 juin 2023, ce qui obligera les intervenants à mettre en place ou transformer les systèmes actuels vers des solutions économiques et durables

ATTENDU QUE l'objectif de récupération fixé par le RRVPE pour les pellicules d'ensilage des plastiques de type 1 est de 45 % en 2025, augmente à 50 % en 2027, puis de 5 % à tous les trois ans, jusqu'à atteindre 75 % et que, si ces cibles ne sont pas atteintes, des pénalités importantes s'appliquent

ATTENDU QUE le futur organisme désigné pour la gestion du RRVPE aura la responsabilité d'instaurer des points de dépôts pour la récupération de tous les types de plastiques agricoles sur l'ensemble du Québec, puisque toutes les autres formes de collecte, y compris celle de porte-à-porte, n'auront plus droit au financement gouvernemental qui les soutenait précédemment

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) a déjà effectué les démarches pour l'implantation de 5 points de dépôts pour la récupération de tous les plastiques agricoles en début d'année 2023 afin d'offrir ce service aux agriculteurs pour débiter

ATTENDU QUE les acteurs régionaux bas-laurentiens de la chaîne de valeur, notamment les gestionnaires des matières résiduelles, les élus municipaux, les représentants des producteurs et les gestionnaires de centres de tri, entretiennent de sérieux doutes sur la capacité des systèmes de collecte par point de dépôt d'atteindre les objectifs et de susciter l'adhésion des producteurs

ATTENDU QUE la collecte par point de dépôt ne semble pas permettre d'atteindre les objectifs de récupération des plastiques d'ensilage, comme le démontre la situation dans la MRC des Maskoutains dont le taux de récupération atteint seulement 40 % après trois ans

ATTENDU QUE, selon l'expérience régionale bas-laurentienne, seule la MRC Les Basques, qui effectue la collecte porte-à-porte, détient un taux de récupération élevé, soit de 73 %

ATTENDU QUE la plupart des autres systèmes de collecte efficaces proposent, une collecte sélective et souvent différenciée (porte-à-porte, conteneur, sur appel) suivant la taille de la ferme ou la nature des plastiques à récupérer sont efficaces, telle que celui de la MRC de Coaticook qui récupère en moyenne plus de 200 tonnes de plastiques d'ensilage depuis sa mise en place en 2010 et qui rejoint près de 80 % des 367 producteurs sur son territoire

ATTENDU QUE la RIDT souhaite l'implantation, à terme, d'un système de collecte durable, viable et pérenne des plastiques d'ensilage pour assurer un taux de participation et des tonnages recueillis importants.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Bruno Malenfant, et résolu à l'unanimité de transmettre les commentaires et recommandations suivants au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) à l'égard des modifications proposées au Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE), ainsi qu'à toutes les autres organisations gouvernementales impliquées.

Soient :

- La Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) salue le fait que cette nouvelle mouture du RRVPE couvre plusieurs types de plastiques problématiques (exemples : les tubulures acéricoles, les contenants rigides, les contenants de pesticide et d'engrais) pour lesquels une solution de collecte par point de dépôt pourrait être une option adéquate, considérant que ces produits sont faciles à transporter et générés de manière ponctuelle.
- La Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) déplore le fait qu'une solution unique de type point de dépôt soit envisagée pour les plastiques d'ensilage. Étant donné les grands volumes impliqués et le mode de génération constant sur l'ensemble de l'année, il serait préférable d'offrir :
 1. Des options variées et flexibles permettant d'atteindre les cibles fixées dans le RRVPE, et ce, en fonction des souhaits et particularités agricoles de chaque MRC
 2. Des options basées sur les meilleures pratiques existantes dans les différentes régions du Québec, comme celle de la MRC de Coaticook en Estrie et de la MRC Les Basques au Bas-Saint-Laurent.
- La Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) recommande donc que l'article 53.0.12 soit modifié afin d'inclure des services de collecte de porte-à-porte, ou tout autre service adapté pour la récupération des plastiques de classe 1, et ce, sans frais supplémentaires pour les producteurs agricoles, les MRC, les Régies ou leur population.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1680**

- 7) **VARIA**
a) **Demande du conseil municipal de St-Jean-de-la-Lande**

Lors de la l'adoption du budget 2023 de la RIDT, le conseil municipal de St-Jean-de-la-Lande a mentionné par résolution à la RIDT qu'il devenait encore plus important de trouver des moyens de limiter les hausses de coûts pour la gestion des matières résiduelles dans les prochaines années. M. Claude Gallant, représentant de la municipalité, explique aux membres les enjeux soulevés par cette demande et tous les membres sont conscients des enjeux.

Plusieurs discussions ont d'ailleurs permis d'émettre des idées en ce sens. Tous sont d'avis qu'il sera nécessaire de modifier/resserrer les règles de fonctionnement et de taxation pour les services afin d'arriver à optimiser les coûts de collecte et limiter au maximum l'enfouissement, qui sont les deux postes de dépenses les plus important pour la RIDT.

b) Droit de regard sur l'enfouissement des déchets au lieu d'enfouissement de la RIDT

Mme Ginette Bégin mentionne aux membres qu'elle se questionne à nouveau sur la possible obligation que la RIDT pourrait avoir de recevoir des déchets à enfouir provenant de l'extérieur du Témiscouata, même si la RIDT ne le souhaite pas.

Bien que la situation soit hypothétique, le gouvernement pourrait obliger la RIDT à recevoir certaines matières s'il y avait des problèmes dans d'autres lieux d'enfouissement.

Étant donné que l'objectif de la RIDT est, depuis le début de l'exploitation, d'enfouir le moins possible, il est important que la MRC de Témiscouata se penche sur la possibilité de mettre en place un droit de regard, comme mentionné dans le PGMR actuel.

M. Maxime Groleau fera le suivi avec la MRC de Témiscouata sur ce dossier car c'est elle qui doit faire les démarches, si elles sont possibles.

c) Accès aux écocentres pour des municipalités extérieures à la MRC de Témiscouata

M. Bruno Malenfant demande où en sont les démarches avec la municipalité de St-Guy qui aurait souhaité pouvoir utiliser les services de l'écocentre de Squatec pour ses citoyens, même s'ils ne font pas partie de la RIDT mais sont très proches de celui-ci.

M. Maxime Groleau va relancer les démarches avec la municipalité et une proposition sera soumise aux membres lors du prochain conseil d'administration.

8) PROCHAINE RENCONTRE

- Mercredi 25 janvier 2023 (4^{ème} mercredi)
- Mercredi 15 février 2023
- Mercredi 15 mars 2023
- Mercredi 19 avril 2023
- Mercredi 17 mai 2023
- Mercredi 14 juin 2023
- Pas de rencontre en juillet 2023
- Mercredi 23 août 2023 (4^{ème} mercredi)
- Mercredi 20 septembre 2023
- Mercredi 18 octobre 2023
- Mercredi 15 novembre 2023
- Mercredi 20 décembre 2023

9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Katie Bossé de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-1681**

Claude H. Pelletier, Président

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier